https://enseignants.se-unsa.org/Charge-es-d-ecole-des-directeur-rices-a-part-entiere



## Chargé-es d'école : des directeur-rices à part entière

- Direction et fonctionnement d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 10 juin 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

## Chargé-es d'école : des directeur-rices à part entière

Aujourd'hui, près de 8 % des directrices et directeurs d'école ne sont pas pleinement reconnus. Il s'agit des professeurs des écoles affectés sur les écoles à une classe. Qualifiés de « chargés d'école », ces personnels assument les fonctions de directrice et directeur d'école mais demeurent à l'écart de la reconnaissance liée à la fonction. Pour le SE-Unsa, il faut que cela change.

## Les mêmes missions

Être en charge d'une école à une classe, c'est presque toujours enseigner en classe multi-âges, parfois avec des personnels AESH ou Atsem. C'est aussi faire le lien entre les différents partenaires, la collectivité, travailler en réseau avec les autres directrices et directeurs du secteur et participer aux réunions école-collège.

Être en charge d'une école à une classe, c'est assurer la sécurité des élèves, notamment en période de crise sanitaire ; c'est expliquer, rassurer, anticiper et adapter l'école pour en faire un lieu sûr et accueillant.

En résumé, être en charge d'une école à une classe, c'est être directrice ou directeur d'école dans les faits, mais pas dans les textes...

... mais pas la même reconnaissance

En effet, les formations obligatoires mises en œuvre pour assurer la fonction de direction d'école peuvent échapper aux chargés d'école, même si ces derniers assument les mêmes responsabilités.

Plus curieux, les chargés d'école doivent passer un entretien pour être inscrits sur la liste d'aptitude pour postuler à une direction d'école de deux classes et plus ; en d'autres termes, l'administration examine leur capacité à exercer une fonction déjà exercée... Pour le SE-Unsa, leur pleine et entière reconnaissance conduirait alors à une inscription automatique sur la liste d'aptitude.

Enfin, les écarts de rémunération doivent être comblés pour reconnaître l'investissement que demande l'exercice de ces missions qui participent, au-delà de leurs apports éducatifs, à la cohésion sociale dans les territoires ruraux.

Pour le SE-Unsa, cette différenciation n'a plus lieu d'être et la qualification de chargé d'école doit disparaître. Assumer la fonction de direction d'école doit conduire à être directrice ou directeur. Au-delà d'être peu coûteuse, cette avancée serait significative pour les personnels concernés en matière de formation et de carrière.